

**Procès-verbal du Conseil de la
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 1^{er} avril 2014 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane B. Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 4 mars 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
 - 4.1- Pour accepter le rapport financier 2013 présenté par l'auditeur externe;
 - 4.2- Période de questions relative au rapport financier 2013;
 - 4.3- Adoption des comptes de la période;
 - 4.4- Adoption des états financiers du mois de janvier 2014;
 - 4.5- Acceptation des états financiers 2013 de l'O.M.H.;
 - 4.6- Don à la résidence Le Monarque - Décès de monsieur François Lalande;
 - 4.7- Congrès ADMQ 2014;
 - 4.8- Programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.
- 5.- Aménagement et urbanisme
 - 5.1- Demande de dérogation mineure - 147, chemin Guénette;
 - 5.2- Demande de dérogation mineure - 111, chemin Gauthier;
 - 5.3- Vaccination de l'inspectrice en bâtiments et environnement.
- 6.- Voirie
 - 6.1- Contrat d'embauche pour un journalier saisonnier en voirie.
- 7.- Loisirs et culture
- 8.- Sécurité publique
 - 8.1- Modification au Plan de sécurité civile;
 - 8.2- Pour accepter le rapport du plan de mise en œuvre pour l'an quatre (4) prévu au schéma local de couverture de risques en incendies;
- 9.- Hygiène du milieu
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

14-04-50

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{er} AVRIL 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-51

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-52

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2013 PRÉSENTÉS PAR L'AUDITEUR EXTERNE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers au 31 décembre 2013 présentés par monsieur Jonathan Paquet, auditeur externe de la firme Marcil Lavallée.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-53

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-03

COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-03 totalisant une somme de **90 760,67 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	40 049,28 \$
- Déboursés par chèque :	5 742,23 \$
- Déboursés par prélèvement :	22 837,94 \$
- Salaires :	22 131,22 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-54

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2014

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de janvier 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-55

POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2013 DE L'O.M.H.

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois a soumis au conseil pour acceptation, le rapport financier 2013 de l'administration de l'édifice sis au 103, Place Bellevue, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport financier 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-56

DON À LA RÉSIDENCE LE MONARQUE - DÉCÈS DE MONSIEUR FRANÇOIS LALANDE

ATTENDU QUE monsieur François Lalande, époux de madame Paulette Lalande, mairesse de Plaisance et préfet de la MRC de Papineau, est décédé le 12 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE selon la volonté de la famille, un don de 50,00 \$ soit remis à la résidence Le Monarque de Plaisance, sis au 74, rue St-Pierre à Plaisance;

ET QU'une copie de la présente résolution ainsi qu'une carte de condoléances soit acheminée à la famille au nom du conseil municipal et des citoyens de Val-des-Bois.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-57

CONGRÈS ADMQ

ATTENDU le congrès 2014 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 11, 12 et 13 juin 2014;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au congrès est de 499,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au congrès 2014 de l'ADMQ et décrète une dépense de 499,00 \$ plus taxes pour les frais d'inscription.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ses frais de repas, de déplacement et d'hébergement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-58

PROGRAMME DE FORMATION À LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE l'ADMQ offre un programme de formation de directeur général et secrétaire-trésorier respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

ATTENDU QUE le programme de formation basé sur le développement des compétences à la fonction de travail est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la directrice générale souhaite s'inscrire au programme de formation dans le respect des règles établies par l'association, à savoir l'engagement de l'apprenant à le suivre sur une période maximale de six ans, à raison d'au moins trois cours par année auxquels se grefferont obligatoirement des activités complémentaires;

ATTENDU QU'au terme du programme réussi, un titre lié à la fonction lui sera décerné par l'association ainsi qu'une attestation de formation continue du Cégep;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût maximum de 7 000,00 \$ plus les taxes applicables, lequel montant sera réparti sur les années 2014 à 2020.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-59

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 147, CHEMIN GUÉNETTE

ATTENDU QUE le propriétaire du 147, chemin Guénette a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme concernant un bâtiment accessoire déjà construit à moins de six mètres de la limite du terrain du côté de la marge avant de sa propriété tel qu'il est spécifié dans notre règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 6 mars 2014 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 147, chemin Guénette permettant à celui-ci de conserver son bâtiment accessoire à moins de six mètres de la limite du terrain du côté de la marge avant de sa propriété.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-60

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 111, CHEMIN GAUTHIER

ATTENDU QUE le propriétaire du 111, chemin Gauthier a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme concernant le bâtiment principal déjà construit à 4,05 mètres au lieu de 6 mètres de la marge avant de la propriété tel qu'il est spécifié dans notre règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 6 mars 2014 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 111, chemin Gauthier lui permettant ainsi de conserver son bâtiment principal à 4,05 mètres de la marge avant de sa propriété.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-61

VACCINATION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiments et environnement intervient régulièrement dans des situations l'exposant aux dangers de contracter une hépatite A ou B;

ATTENDU QUE l'Agence mondiale de la santé ainsi que la CSST recommandent fortement à toute personne exposée aux boues septiques d'être protégée par vaccination contre les hépatites A et B;

ATTENDU QUE trois doses sont nécessaires et que les doses de vaccination sont disponibles aux coûts de 99,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 297,00 \$ plus taxes pour la vaccination de l'inspectrice en bâtiments et environnement contre l'hépatite A et B.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-62

CONTRAT D'EMBAUCHE POUR UN JOURNALIER SAISONNIER EN VOIRIE

ATTENDU la résolution portant le numéro 14-02-31 relative à l'affichage de l'offre d'emploi pour un poste permanent de journalier saisonnier en voirie;

ATTENDU QUE le comité d'embauche a fait l'analyse de tous les curriculum vitae reçus et a passé en entrevue certains (es) candidats (es);

ATTENDU QUE le comité recommande l'embauche de monsieur Francis St-Denis Labelle;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil embauche monsieur Francis St-Denis Labelle à titre de journalier saisonnier en voirie selon les conditions suivantes;

- 5 jours/semaine;
- 40 heures/semaine;
- Du 1^{er} lundi de mai au dernier vendredi d'octobre;
- Poste assujetti à la politique concernant le personnel;
- Probation de 1 an;
- Taux horaire selon le contrat d'embauche.

ET QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'embauche pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-63

MODIFICATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE suite à certains changements au sein de la municipalité, il y a lieu de renommer les personnes qui occupent un poste aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile;

ATTENDU QUE le Plan de sécurité civile - Municipalité de Val-des-Bois fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile;

FONCTION

NOMS

Coordonnatrice	Anik Morin
Coordonnatrice adjointe	Mylène Groulx
Directrice à l'administration	Marlene Nontell
Directeur de la sécurité-incendie	Marc Sarrazin
Directeur aux communications	Marcel Proulx
Directeur de la police	S.Q. directeur en poste
Directrice au service aux sinistrés	Roxane Blanchard
Directeur technique et transports	Pierre Thibault

ET QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité;

ET QU'une copie du nouveau plan soit acheminée au coordonnateur régional du Ministère de la Sécurité civile.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-04-64

POUR ACCEPTER LE RAPPORT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'AN QUATRE (4) PRÉVU AU SCHÉMA LOCAL DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIES

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service des incendies doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport pour l'an quatre (4);

ATTENDU QUE le rapport du plan de mise en œuvre pour l'an quatre (4) fait partie intégrante de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service des incendies relatif au plan de mise en œuvre prévue pour l'an quatre (4) au schéma local de couverture de risques en incendies.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

14-04-65
LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 55)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée,
demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

**Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal du Québec.**